

PREREQUIS : ETRE REPRESENTANT DU PERSONNEL

DUREE DE LA FORMATION : 1 A 2 JOURS

OBJECTIFS :

« La mission d'expression collective du comité implique une information du comité par les salariés et une information des salariés par le comité, avec les moyens correspondants. »

(extrait du Droit des Comités d'Entreprise et Comités de Groupe, de Maurice COHEN)

1. TECHNIQUES ORALES

- Fonctions de l'animateur (présentation, explication, reformulation, synthèse et conclusion)
- L'organisation pratique d'une prise de parole
- Exercices pratiques

2. TECHNIQUES ECRITES

- Les différentes formes d'écrits mises à la disposition des élus (note, lettre, compte rendu, procès verbal, ...)
- L'organisation et la structuration des écrits
- Cas pratiques

3. L'INFORMATIQUE

- Présentation et distinction entre les logiciels de traitement de texte et les logiciels proposant des outils de communication ludique (Publisher, Power Point, ...)
- Dynamisation des écrits, et création d'une publication périodique
- Exemples sur la hiérarchisation de l'information, et le choix des documents à publier